

Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E)

- ▶ Information et conseil,
- ▶ Aide à la vérification de l'éligibilité de votre candidature - dossier de recevabilité,
- ▶ Choix du diplôme,
- ▶ Appui à la mise en relation de l'expérience avec le référentiel professionnel,
- ▶ Aide à la formalisation du dossier de validation,
- ▶ Vérification du dossier,
- ▶ Préparation à l'entretien.



PRÉ-REQUIS

- ▶ Tout public,
- ▶ Totaliser au moins un an d'expérience dans le domaine visé (en continu ou non),
- ▶ L'accompagnement alterne des phases d'entretien avec l'accompagnateur et de travail personnel. Les entretiens peuvent se dérouler en centre de formation et/ou à distance.



FINANCEMENT

- ▶ Autofinancement
- ▶ Compte Personnel Formation
- ▶ Pôle Emploi



DURÉE/HORAIRES

- ▶ Tout au long de l'année (sauf mois d'été)
- ▶ Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Objectifs

- Vous aider dans la rédaction du dossier et vous préparer au passage devant le jury en démontrant les compétences acquises au cours de l'activité professionnelle ou personnelle en vue d'obtenir un diplôme du ministère de l'agriculture.

Modalités pédagogiques

- Sur réservation, vous pourrez accéder au centre de documentation du centre.

Modalités d'évaluation

- Vous transmettez à l'autorité certificative un dossier en plusieurs exemplaires. Vous passerez un entretien avec un jury. Vous pourrez bénéficier d'une validation totale, partielle ou un refus de validation de la part du jury.

Formules d'accompagnement (au choix)

- L'accompagnement débute dès que vous avez obtenu votre avis d'inscription au diplôme par la voie de la VAE. Ceci implique que vous ayez déposé une demande de recevabilité auprès de la DRAAF/SRFD (CERFA N°12818*02).
- Formule de base- **15h** : Mise en place d'un échéancier, aide à l'appropriation du dossier, présentation du référentiel, exploration des expériences, aide à l'appropriation du dossier, présentation du référentiel, exploitation des expériences, aide à la rédaction progressive du dossier, préparation à l'entretien avec le jury, et sur demande, entretien post-jury.
- Formule complémentaire- **6h** : Aide spécifique à la mise en mots.
- Accompagnement renforcé- **21h** : Aide spécifique à la mise en mots.
- Accompagnement complémentaire- **4h** (en cas de validation partielle).

Nos atouts

- Une professionnelle de l'accompagnement, membre du réseau VAE du ministère de l'agriculture **expertise-conseil** pour les diplômes du ministère de l'agriculture. Un **accompagnement personnalisé** (financement) et un **parcours individualisé**. Etablissement disposant d'un **label qualité** et reconnu par les OPCO.



CFPPA Pyrénées Roussillon

1 avenue des Pyrénées - 66600 Rivesaltes - Tél. 04 68 64 01 48
cfppa.rivesaltes@educagri.fr - agricampus66.fr

CONTACT



Mme Anne-Marie RIVES

Référente handicap CFPPA
Tél. 04 68 64 01 48

